

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE PROFESSIONNEL

Chère Madame, cher Monsieur,

Veuillez remplir tous les champs de ce formulaire et nous le retourner par mail à france@lindy.com ou par fax, accompagné d'un extrait KBIS et d'un RIB.

Tamp	on de la socié	été			
			Grossiste (1)		Revendeur (2)
			Edealer (2)		Intégrateur (3)
			TPE / PME (4)		Administration (4)
			Grands Comptes (4))	
			Autres (à préciser) :		
Nom de la société :					
Nom du dirigeant :					
Adresse :					
Code postal:		Ville: _			
Téléphone :		Fax: _			
E-mail:					
Site internet :		Année	de création :		
Capital social :		Nombr	e d'employés :		
Code SIRET :		Code A	PE:		
N° TVA INTRA:					
Personnes responsables					
Commercial:	E-mail :			Ligne directe	:
Technique:	E-mail : _			Ligne directe	:
Comptable :	E-mail : _			Ligne directe	:
Achats:	E-mail : _			Ligne directe	:
E-Mail pour envoi de factures en PDF (facultatif) :					
Vos conditions de règlement et d'encours, à savo -règlement à : 30 jours date de facture	ir (sous rése	erve d'acc	créditation de la SFAC) :		
À:, le	:			Signature précédé	e de la mention «Lu et approuvé»

Oui, je souhaite m'abonner à la Newsletter de LINDY

Réserve de propriété : les marchandises vendues même détenues par l'acheteur restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement de l'intégralité du prix. Les ventes de produits sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert à l'acheteur de la propriété des produits est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix.

Les articles se voient appliquer une Eco-contribution lorsqu'ils intègrent un produit visé par la catégorie 3 de la DEEE (matériel informatique) LINDY est adhérent à Ecologic N° d'agrément : M411.

Le soussigné reconnait:

Lieu de juridiction : que le lieu de juridiction compétent pour tout litige est le Tribunal de STRASBOURG et qu'il est dérogé aux dispositions de l'art.46 du NCPC.

Réserve de propriété : les marchandises vendues mêmes détenues par l'acheteur restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement de l'intégralité du prix.

Clause pénale : toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit, dès le jour suivant le délai fixé ci-dessus, l'application de pénalités d'un montant égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majorée de dix points, par application de l'article L.441-6 du code de commerce.Il est précisé que les pénalités sont calculées sur la base du prix TTC des Produits vendus.